



APPEL



A PROJET DE MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ATTENUATION OU D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. Contexte

Le projet FAMPITAFa (FAnamafisana ny fahaiza-manaon'ny MPITAntana ny Faritra Arovana), financé par le gouvernement britannique à travers le programme Darwin Initiative, est mis en œuvre par Durrell à Madagascar. Son objectif principal est de renforcer les capacités des professionnels en charge de la gestion des Aires Protégées (AP) à travers diverses activités, notamment des formations techniques et transversales, ainsi que des visites d'échanges entre pairs. Ce projet vise à doter les gestionnaires d'AP de compétences essentielles, tant techniques que générales et humaines, afin de leur permettre de mieux assumer leurs rôles et responsabilités.

Actuellement entré dans sa deuxième phase, le projet met un accent particulier sur le renforcement des capacités en matière de changement climatique, un enjeu crucial pour une gestion efficace et durable des AP à Madagascar.

Cette phase reprend la majorité des activités de la première, tout en élargissant son champ d'action. Les communautés locales, qui sont considérées comme co-gestionnaires des Aires Protégées, sont pleinement intégrées dans les actions du projet.

Une innovation majeure de cette deuxième phase est la mise en place d'un mécanisme de financement en appui aux meilleurs projets liés à la gestion des AP et au changement climatique. L'objectif est de permettre une application concrète des connaissances et compétences acquises durant les formations et les échanges. Ainsi, quatre projets (deux par an) seront sélectionnés et bénéficieront d'un soutien financier pour la mise en œuvre d'actions d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique.

Le présent appel à projets définit les conditions d'éligibilité ainsi que les modalités de soumission.

2. Conditions de soumission

Les cibles de l'appel à projet sont les ONG et les associations locales gestionnaires d'AP à Madagascar.

Les projets financés devront être des mises en œuvre de mesures d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique qui pourraient avoir des impacts directs ou indirects sur les AP.

La mise en œuvre de ces projets devra s'étaler sur une durée de trois (3) mois au maximum et devra impliquer les associations locales (VOI) co-gestionnaires d'AP.

Le montant total alloué à chaque projet financé s'élève à £5000.

3. Contenu de la proposition de projet

La proposition devra être un document sous le format Word, de 20 pages au maximum et devra contenir les informations suivantes :

- Le contexte : Cette partie devra être une brève description de l'Aire Protégée, de l'institution Gestionnaires et de(s) l'Association(s) locale(s) co-gestionnaire(s) qui assureront la mise en œuvre du projet et en bénéficieront,
- L'analyse des risques climatiques au niveau de la zone d'intervention,



- Les propositions d'actions à mettre en œuvre (mesures d'adaptation ou d'atténuation),
- Le cadre logique de l'intervention,
- Le chronogramme des activités,
- Le budget détaillé de la mise en œuvre du projet.

(Un canevas à remplir vous sera fourni)

D'autres documents devront également être soumis avec la proposition de projet :

- Une lettre de soumission de proposition de projet et budget signée par le signataire légal au niveau de votre organisation
- CV du responsable du projet
- Récépissé de déclaration de constitution
- Scan de la CIN du représentant légal de l'organisation
- NIF et Stat (pour les ONG)

4. Modalité de soumission

Pour soumettre votre projet, nous vous prions de remplir le formulaire sur ce lien https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdJCMXDA3mw3YajSQvkqXB9WR2j2p4UFAEej5Q5Z1ikPri_NQ/viewform?usp=dialog jusqu'au 20 Juillet 2025 à 23h59.